

Conseil national de la sécurité routière

Commission infrastructures

Proposition de résolution sur les nouvelles mesures pour la sécurité des infrastructures

Suite à la présentation par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière de nouvelles mesures pour la sécurité des infrastructures avec notamment les commissions départementales d'usagers pour la pertinence de la signalisation routière et les Inspections de Sécurité Routière des Itinéraires, le Conseil rappelle qu'à plusieurs reprises, il a mis l'accent sur l'importance de l'amélioration de la sécurité des infrastructures.

Ainsi a-t-il notamment proposé en 2004 d'améliorer la signalisation des limitations de vitesse, de travailler sur le traitement des obstacles latéraux et de mettre en place, sur le long terme, une certification-qualité des infrastructures.

Aussi le Conseil ne peut-il qu'approuver la généralisation des commissions départementales d'usagers qui doivent permettre de répondre aux besoins d'une réglementation et d'une signalisation adaptée. Il demande de veiller à l'implication des usagers dans ces commissions par un large appel à candidatures auprès des associations et de mettre en place un site Internet permettant de faire remonter les informations utiles sur l'état du réseau.

Par ailleurs, le Conseil approuve la mise en œuvre des Inspections de Sécurité Routière des Itinéraires (ISRI) et suggère de reprendre la recommandation certification-qualité déjà formulée et notamment les référentiels de normes établis par l'AFNOR.

Le conseil appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des moyens à mettre en œuvre pour assurer un développement rapide de ces projets.